

Péruwelz : soutien à la famille Prenga

Manifestation aujourd'hui au centre 127 bis de Steenokkerzeel

Dans nos éditions de ce début de semaine, nous vous relations l'expulsion de Dile Prenga et de ses trois enfants, et la colère que provoquait cette décision à Péruwelz. Lundi, cette famille albanaise résidant chez nous depuis plus de deux ans, parfaitement intégrée de l'aveu de tous, avait en effet reçu un avis d'extradition signé de l'Office des Etrangers.

Depuis, Dile a tout fait pour ne pas être refoulée : elle a désormais entamé une grève de la faim, dans le centre 127 bis de Steenokkerzeel où elle est toujours retenue avec Armando, Elidona et Majilinda, ses trois enfants âgés respectivement de 8, 11 et 15 ans.

Depuis avant-hier, M^e Sylvie Sarolea, qui avait déjà été consultée par Dile Prenga, tente d'éviter par tous les moyens légaux cette expulsion, et ainsi de permettre aux enfants de poursuivre leur scolarité dans la cité des Sources. « J'ai introduit une requête de remise en liberté à la Chambre du conseil de Tournai, qui l'examinera jeudi, nous précisait hier cette avocate nivelloise, spécialisée dans le droit international et les cas de réfugiés politiques. Le juge statue normalement sur la légalité de la détention, et ici, nous ne pouvons rien faire. Toutefois, d'autres paramètres, comme la disproportion de la mesure, et l'enfermement des enfants qui est contraire à de nombreuses conventions internationales, pourront entrer en ligne de compte dans son verdict. »

Méthodes « dissuasives »...

L'avocate a également introduit une requête gracieuse à l'Office des Etrangers, requête à laquelle elle a joint la somme de témoignages de soutien et de pétitions (notamment celle de l'Athénée de Péruwelz, où étaient scolarisés les trois enfants) qui ont afflué depuis lundi. Dernier recours, une nouvelle demande de régularisation, pour raisons humanitaires : « Le bourgmestre de Péruwelz la recevra lundi. J'espère qu'il ne sera pas trop tard, et qu'on laissera aux enfants de Dile l'occasion de finir l'année avec leurs condisciples », concluait M^e Sarolea.

On sait d'ailleurs que la famille Prenga avait la possibilité d'être hébergée hors du CPAS, chez un particulier de la rue Albert I^{er} qui s'était proposé. Phil Marichal, fondateur de l'asbl « La Cour des Miracles » (basée à Paturages), dit avoir bon espoir : il a déjà réussi à empêcher l'extradition d'une famille de réfugiés dans la même situation, à La Louvière.

Toutefois, hier midi, les nouvelles n'étaient guère rassurantes : il semble que l'état de santé de Dile se dégradait, et que cette dernière redoutait que l'on tente à nouveau de l'expulser par avion, dimanche matin vers 7h. On l'aurait prévenue, sur place, qu'un refus de sa part ou toute autre manifestation d'énervement conduirait à une seule issue : la femme serait entravée par des menottes aux poignets et aux pieds pour permettre l'extradition. Chacun sait que les tentatives d'intimidation sont fréquentes dans ce type de circonstances, où la pression est forte pour faire accepter l'éloignement aux réfugiés récalcitrants.

Pour manifester, l'asbl « La Cour des Miracles » a affrété un bus qui partira ce matin, 9h, de la gare de Péruwelz. Si vous voulez rejoindre les membres et sympathisants de « La Cour des Miracles » pour cette action de protestation pacifique au centre 127 bis, vous pouvez contacter Phil Marichal (☎ 0477/86.72.76) ou Odile Rigaux (☎ 0494/49.22.61).

Alexandre Valée